

**Patinoire municipale - Saison 1991 / 1992 - Fixation des tarifs -
Modification de la délibération du 1^{er} juillet 1991**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 1^{er} juillet 1991, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la patinoire municipale pour la saison 1991/1992.

Dans la catégorie «Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues» (galas ou tournois de hockey) : tarif 1 300 F, il convient d'ajouter «et comités d'entreprises».

Après avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est invité à modifier en conséquence sa délibération du 1^{er} juillet 1991.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est décidé ainsi à l'unanimité.